

Un mois après les attentats du 13 novembre : la Fédération INAVEM et son Réseau soutiennent au quotidien toutes les victimes

La Fédération INAVEM et ses associations adhérentes sont présentes depuis un mois aux côtés des victimes.

D'abord au sein de la cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV), c'est maintenant sur la plateforme téléphonique INAVEM 08VICTIMES et dans les associations locales que les professionnels de l'aide aux victimes recensent, informent et épaulent au quotidien les victimes. Les appels à la CIAV 0800 40 60 05 sont traités par le 08VICTIMES - 08 842 846 37.

L'INAVEM a mis en contact plusieurs centaines de victimes avec leur association INAVEM de proximité ; plus de soixante associations sont saisies afin que toutes les victimes bénéficient d'un interlocuteur identifié, qui les soutient dans tous les domaines du droit et du psychosocial.

Chaque victime, chaque famille de victimes, où qu'elle se trouve en France, peut connaître le nom et les coordonnées du référent unique de l'Association locale du Réseau INAVEM, conventionnée par le ministère de la Justice.

Toute personne présente directement sur les lieux, non blessée physiquement, peut appeler et être reçue car il est important de verbaliser ce qui a été vécu, d'exprimer ses difficultés à reprendre une vie normale.

De plus, les associations apportent des réponses aux questions que se posent les victimes et/ou leurs familles :

- quels documents fournir pour être reconnue comme victime, déposer plainte, se constituer partie civile ? ;
- quels justificatifs doit-on garder pour être indemnisé et avoir une avance financière ? ;
- comment obtenir l'attestation CPAM pour que les frais médicaux soient pris en charge ? ;
- quelles sont les possibilités d'aide pour les orphelins ? etc.

Les personnes victimes pourront bénéficier gratuitement, dans la même association du Réseau INAVEM, d'un soutien psychologique et d'un accompagnement social dans la durée aussi longtemps qu'elles en auront besoin.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 130 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux. Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://twitter.com/08VICTIMES> <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> -

Contact Presse : Olivia Mons 06 15 51 18 43 – communication@inavem.org